

et si vous approuvez le nombre d'employés supplémentaires qu'il propose. Pourriez-vous me dire aussi si vous avez une idée du délai nécessaire, dans un an ou deux, ou dans quel délai vous prévoyez obtenir ce nombre supplémentaire d'employés.

M. MONTEITH: En réalité, nous avons demandé depuis quelque temps déjà un personnel plus nombreux. Cette demande est antérieure à l'arrivée du rapport; elle a été faite avant que nous en connaissions le contenu. Nous avons déjà demandé et approuvé certains suppléments avant la parution du rapport. Voici les nouveaux emplois proposés dans le domaine des nouvelles drogues: un médecin, un agent technique, deux aides et deux chimistes. A la division de la pharmacologie et de la toxicologie, deux chimistes et un aide. A la division des produits pharmaceutiques, un chimiste et un aide. A la division de la microbiologie, un bactériologiste et deux aides.

Ces demandes, qui ont déjà fait l'objet de recommandations, ont été acceptées, mais, comme je l'ai déjà dit, nous avons maintenant reçu le rapport et nous considérerons de nouveau les besoins en personnel en fonction des propositions qu'il contient.

M. ORLIKOW: Ce sont vos recommandations en faveur d'un complément de personnel. S'appliquent-elles à tout votre établissement?

M. MONTEITH: Oui, l'augmentation du personnel.

M. ORLIKOW: Mais ces personnes n'ont pas encore été embauchées?

D' MORRELL: Nous avons déjà recruté un sujet, mais je dois dire que le recrutement est difficile.

M. HADASZ: Pourquoi le docteur Morrell croit-il que le recrutement est si difficile? Est-ce à cause de l'échelle de salaire ou de l'absence au Canada de candidats possédant les qualités requises pour remplir ces fonctions?

M. MONTEITH: A mon avis, le docteur Morrell peut répondre à cette question beaucoup plus facilement et exactement que moi.

M. MARTIN: J'aimerais poser une question. M. Orlikow a posé une question qui risque d'avoir été mal interprétée. Il a demandé au ministre si ce dernier avait fait obstacle à quelque proposition du directeur. Le ministre a alors répondu qu'il valait mieux attendre la déclaration du D' Morrell. Je suis sûr que le ministre n'a pas voulu laisser cette impression.

M. MONTEITH: Je n'ai certainement pas voulu laisser l'impression que j'avais fait obstacle à quelque proposition que ce soit du docteur Morrell, mais je maintiens que toute cette question y gagnerait probablement à être traitée par lui.

M. MARTIN: Vous êtes-vous opposé à quelque proposition que ce soit du docteur Morrell?

M. MONTEITH: Pas que je me souviens.

Le PRÉSIDENT: Si je me souviens bien, j'ai interrompu le ministre pour demander au Comité si le docteur Morrell ne pourrait pas faire sa déclaration afin que nous soyons à même de juger les deux déclarations à la fois. Le Comité est-il d'accord?

M. MARTIN: C'est vrai mais, à mon avis, ce n'est pas une bonne façon d'agir en raison de l'impression que M. Orlikow avait laissée. Et maintenant, le ministre déclare qu'au meilleur de sa connaissance il ne s'est opposé à aucune proposition du docteur Morrell.

M. ORLIKOW: Ce n'est pas ce que j'ai voulu dire. J'ai tout simplement pensé qu'il fallait éclaircir ce point pour plus tard. Je n'ai pas connaissance et je n'ai pas laissé à entendre que le ministre ait fait obstacle à quelque recommandation du docteur Morrell.